

**GROUPEMENT PILOTAGE DE LA PERFORMANCE**

Service Sécurité et Qualité de Vie en Service

# Fiche animateur

## *Les acteurs de la prévention*

- **Déroulé d'animation**

→ **Pour qui ?**

Une séance doit être réalisée à chaque équipe afin de toucher l'ensemble des SP dans les centres mixtes, au CTA-CODIS et les agents dans les services supports.

→ **Quand ?**

A 14h

→ **Durée ?**

15 min

→ **Objectifs de la séance :**

- Informer sur les différents acteurs de la prévention au sein du SDIS ;
- Echanger autour des missions de l'assistant de prévention ;
- Partager les expériences et proposer des axes d'améliorations.

→ **Comment ?**

Avant :

- Faire une première lecture de la « fiche animateur »
- Lire la fiche « les acteurs de la prévention »
- Prendre connaissance de l'affiche

Pendant :

- Présenter le concept du 1/4 d'heure sécurité à vos collègues et rappeler les objectifs, le contexte lié à la mise en place ;
- Parler clairement, haut et fort ;
- Veiller à ce que chacun participe et encourager les suggestions ;
- Dérouler l'animation :
  1. Présenter l'affiche et expliquer le rôle et missions de chaque acteur
  2. Insister sur les missions des assistants de prévention (réalisation d'enquêtes accidents, élaboration du document unique, formation et sensibilisation...) et nommer le(s) assistant(s) de prévention de la compagnie.

Après :

- Faire signer la feuille de présence à chaque personne.
- Recueillir et synthétiser les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela.



- **Contexte**

Réglementaire et législatif :

Le **décret n°85-603 du 10 juin 1985** modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle dans la fonction publique territoriale énonce l'organisation de la prévention dans les collectivités et établissements publics. Il décrit notamment la définition et le rôle de ces acteurs de la prévention pour concourir à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des agents.

- **Article 108-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié** relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- **Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021** relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **Circulaire n° NOR : INTB1209800C** du 12 octobre 2012 précisant les dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;
- **Arrêté du 29 janvier 2015** relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;
- **Quatrième partie - Livres I à V du Code du travail** (« Santé et sécurité au travail ») applicable à la fonction publique territoriale.

- **Que peut-on voir sur l'affiche ?**

Les principaux acteurs de la prévention :

- L'ensemble des agents,
- L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection,
- L'Assistant de prévention,
- La médecine préventive,
- Le service SQVS,
- Les instances : F3SCT et CCDSPV.



## Les acteurs de la prévention

**Merci de retourner cette fiche au chef de centre puis au service SQVS :**  
[sqvs@sdis63.fr](mailto:sqvs@sdis63.fr)

Date : .....

Nom, prénom de l'animateur : .....

Nom et prénom	Signature

Nom et prénom	Signature

Observations, idées d'améliorations...